

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 12 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M.GUILLEMOT Franck,	M. GAUDIN Christophe,	M. GASTINE Christian,	M. TOURNE Frédéric,	Mme GAUDIN Christine,
	M.FAUCHEUX Jérémy,	M. PICHOT Guillaume,	M. LOUIS Olivier,	M. BILLAULT Michel,	

Absents :				
Secrétaire	M. GASTINE Christian,			

Le compte rendu du 15 mars 2016 est lu et approuvé.

M. le maire accueille M. RINGWALD, receveur, venu présenter la situation financière de la commune et répondre aux questions relatives aux budgets de la commune.

Délibération N°2016/009 Budget service de l'eau : compte administratif 2015 et compte de gestion 2015.

En l'absence du maire, sorti pour l'occasion, et sous la présidence de M. Michel BILLAULT, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 du service de l'eau. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 42 207,19 euros et les recettes à 25 635,16 euros. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 27 965,76 euros et les recettes à 15 611,29 euros.

Délibération N° 2016/010 Budget service de l'eau : affectation du résultat et budget primitif 2016.

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif laisse apparaître :

- un excédent de clôture en investissement de 90 006,62 €,

- un déficit de clôture en fonctionnement de 39 274,14 €,

décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

90 006,62 € en report à nouveau en section d'investissement au Budget Primitif 2016 (ligne 001).

39 274,14 € en report à nouveau en section de fonctionnement au Budget Primitif 2016 (ligne 002).

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 91 000 € et en section d'investissement à 198 000 €.

Délibération N° 2016/011 Tarif de l'eau 2017.

Le conseil municipal fixe le prix de l'eau potable à 9 voix pour et une abstention à 1,45 euro le m³, dont la taxe d'interconnexion due à la communauté de communes de la Beauce d'Orgères (0,48 euro en 2016). Ce tarif s'appliquera à la consommation d'eau pour la période juin 2016 – mai 2017 (facturation juin 2017).

Les taxes FSIREP et redevance pollution seront facturées en plus.

Le montant de la location des compteurs d'eau reste inchangé :

- diamètre 15 : location 20 euros

- diamètre 20 : location 25 euros

- diamètre 25 : location 33 euros

Délibération N° 2016/012 Budget communal : compte administratif 2015 et compte de gestion 2015.

En l'absence du maire, sorti pour l'occasion, et sous la présidence de M. Michel BILLAULT, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 du budget communal. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 96 747,89 euros et les recettes à 143 219,31 euros. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 42 587,34 euros et les recettes à 25 424,47 euros.

Délibération N° 2016/013 Taux d'imposition 2016.

Les taux d'imposition n'ayant pas augmenté depuis 1996, avec même une baisse en 2002 suite au transfert du scolaire à la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères, et vu la baisse des dotations de l'Etat, le Conseil municipal décide de rétablir les taux de l'année 1996 et vote par 7 voix pour et 3 abstentions, les taux pour les trois taxes locales pour l'année 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 5,71 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,73 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,46 %

Délibération N° 2016/014 Budget communal : affectation du résultat et budget primitif 2016.

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif laisse apparaître :

- un déficit de clôture en investissement de 14 360,49 €,

- un excédent de clôture en fonctionnement de 168 760,32 €,

décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

14 360,49 € au compte 1068 en section d'investissement au Budget Primitif 2016 pour combler le déficit de clôture.

154 399,83 € en report à nouveau en section de fonctionnement au Budget Primitif 2016 (ligne 002).

Le conseil municipal vote, par 9 voix pour et une abstention, le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 282 300 € et en section d'investissement à 133 600 €.

Délibération N° 2016/015 Engagement recherche de fuite(s).

Vu les travaux d'interconnexion engagés par la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères permettant à notre commune d'être alimentée par les installations communautaires du secteur Ouest,
Vu les travaux réalisés par notre commune dans le cadre des réparations du réseau de distribution suite aux fuites,
Vu les travaux réalisés par notre commune dans le cadre du renouvellement du réseau de distribution,
Vu les rendements du réseau de distribution de notre commune qui s'établit comme suit :
2015 : 73,71 % et 2014 : 56,78 %
Le conseil municipal s'engage,
- A lancer les études de recherche de fuite, de diagnostic et de connaissance patrimoniale du réseau de distribution dans le cadre d'un groupement de commande avec d'autres collectivités.
- A réaliser le suivi et les travaux permettant d'obtenir un rendement brut minimal de 75 %.

Délibération N° 2016/016 Schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir.

Après l'exposé de M. Ringwald sur la situation financière des 3 communautés de communes et sa répercussion sur leur fusion,
Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir du 16 octobre 2015 reçu en mairie le 21 octobre 2015,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2016067-0002 du 9 février 2016 reçu en mairie le 10 mars 2016, proposant la fusion entre la communauté de communes de la Beauce de Janville, la communauté de communes de la Beauce d'Orgères et la communauté de communes de la Beauce Vovéenne.
Le conseil municipal donne un avis favorable (par 9 voix pour et 1 abstention) au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir.

Cérémonie du 8 mai 2016

Rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 10 H 45. Vin d'honneur à la salle polyvalente et distribution de gâteaux aux enfants.

Questions diverses :

Le Conseil ne donne pas suite aux demandes de subvention présentées ce jour.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- ❖ **Délibération N° 2016/009 Budget service de l'eau : compte administratif 2015 et compte de gestion 2015.**
- ❖ **Délibération N° 2016/010 Budget service de l'eau : affectation du résultat et budget primitif 2016.**
- ❖ **Délibération N° 2016/011 Tarif de l'eau 2017.**
- ❖ **Délibération N° 2016/012 Budget communal : compte administratif 2015 et compte de gestion 2015.**
- ❖ **Délibération N° 2016/013 Taux d'imposition 2016.**
- ❖ **Délibération N° 2016/014 Budget communal : affectation du résultat et budget primitif 2016.**
- ❖ **Délibération N° 2016/015 Engagement recherche de fuite(s).**
- ❖ **Délibération N° 2016/016 Schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir.**

Le Maire
Guy BILLAULT

